

## Des bilans de santé réalisés à l'école maternelle

**Les médecins et infirmières-puéricultrices du service de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil général réalisent un bilan de santé des enfants scolarisés en moyenne section de maternelle.**

Le bilan de santé en école maternelle est pratiqué systématiquement à 4 ans, âge clé du développement de l'enfant. Ces bilans gratuits sont proposés à tous les enfants pour évaluer leur développement global et dépister de manière précoce des troubles éventuels : dépistages auditifs, visuels, du langage et de la motricité, les mesures staturo-pondérales, la vérification des vaccinations et un examen médical). Un temps d'échange entre les parents et le professionnel de la santé permettent de vérifier le rythme de vie de l'enfant et son adaptation scolaire.

Une invitation remise à chaque enfant concerné, précisant la date et l'heure de la consultation par un médecin dans son école.

Pour l'année scolaire 2012/2013 : 75 % des enfants yvelinois scolarisés en moyenne section d'école maternelle ont pu bénéficier de ce bilan, soit 12 829 enfants. Le bilan a permis d'orienter certains enfants vers un professionnel de santé : 3244 enfants ont été adressés à leur médecin traitant, 1 500 enfants vers un ophtalmologiste, 464 enfants vers un ORL, 792 vers un dentiste ....

Outre le bénéfice individuel pour l'enfant concerné, l'analyse globale des résultats permet ensuite de proposer certaines actions ciblées quand un problème de santé semble se répéter, par exemple, sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire ou ateliers nutritionnels.

**Les centres de protection maternelle et infantile (PMI) sont des lieux gratuits. Le personnel de la santé : médecin, infirmière, puéricultrice et auxiliaire de puériculture accueillent gratuitement les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans.**



Les femmes enceintes ont la possibilité de faire suivre leur grossesse et d'obtenir des réponses sur l'accouchement, l'arrivée du bébé à la maison ou l'allaitement. Au cours du 4<sup>e</sup> mois de grossesse, des sages-femmes réalisent un entretien prénatal précoce visant à dépister différents troubles et proposer un suivi à la femme enceinte. Un suivi post-natal peut également être proposé.

Les consultations de PMI permettent de suivre 20 à 30 % des enfants de moins de 6 ans, de s'assurer de leur bon développement, de dépister d'éventuels handicaps et de mettre à jour leurs vaccinations. Les puéricultrices répondent aux

questions que se posent les familles sur la vie quotidienne de l'enfant (alimentation, hygiène, sommeil, apprentissages ...).

Le service de PMI a par ailleurs pour mission le recueil et le traitement d'informations en épidémiologie et en santé publique. Effectués grâce aux certificats de santé du 8<sup>e</sup> jour, 9<sup>e</sup> mois et 24<sup>e</sup> mois, ces informations permettent de connaître le taux de prématurés dans le département, le taux d'allaitement à la sortie de la maternité ou d'identifier les enfants en surpoids.

**Coordonnées des 73 centres de PMI consultables sur [yvelines.fr/enfance-et-famille](http://yvelines.fr/enfance-et-famille) ou par téléphone : 01 39 07 78 78**

**Contact presse :** Alexia Borrás Tél. : 01 39 07 70 77 - [aborras@yvelines.fr](mailto:aborras@yvelines.fr)

